



**Commissaires aux  
Comptes Associés**  
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE  
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRÈS LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele  
Laurent Borg  
*Commissaires aux comptes*

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Relatif à :

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

2000 route de Digne  
04660 CHAMPTERCIER

\*\*\*\*\*

**Exercice clos le 30 juin 2019**

\*\*\*\*\*



Aux adhérents,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute Provence relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

L'évaluation des dégâts aux cultures pour ce qui concerne les provisions comptabilisées.  
La provision pour indemnité de départ à la retraite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Manosque, le 24 février 2020

**Isabelle CANDAELE**  
*Commissaire aux comptes,  
Gérante, signataire désignée*





**Commissaires aux  
Comptes Associés**  
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE  
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRÈS LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele  
Laurent Borg  
*Commissaires aux comptes*

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Relatif à :

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

2000 route de Digne  
04660 CHAMPTERCIER

\*\*\*\*\*

**Exercice clos le 30 juin 2019**

\*\*\*\*\*

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

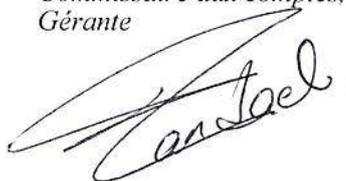
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

A Manosque le 24 février 2020

**Isabelle CANDAELE**  
*Commissaire aux comptes,*  
*Gérante*



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2019		30/06/2018	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net

		30/06/2019		30/06/2018	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	12 558	12 558	484	
	Frais de recherche et de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	1 176 416	777 002	73 176	73 176
	Constructions Installations techniques, mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations en cours Avances et acomptes				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	557	134 595	548	16 640
	Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>TOTAL (1)</b>	1 494 470	984 589	557 108	557 108
	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	5 506	5 506	1 784	1 784
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	<b>CREANCES (3)</b>	146 875	146 875	89 680	89 680
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	3 476 304	3 476 304	3 885 938	3 885 938
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 163 175	1 163 175	383 753	383 753
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	45 259	45 259	50 227	50 227
	Charges constatées d'avance				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>TOTAL (II)</b>	4 837 119		4 411 381	4 411 381
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III ) Primes de remboursement des obligations ( IV ) Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		6 331 589	984 589	4 968 489	4 968 489

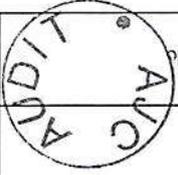
(1) dont droit au bail  
(2) dont à moins d'un an  
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Loges nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre



**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

30/06/2019

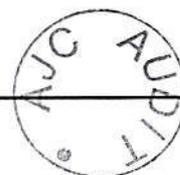
30/06/2018

		30/06/2019	30/06/2018
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	4 271 438	4 277 185
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>584 071</b>	<b>(5 747)</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>4 855 508</b>	<b>4 271 438</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	91 022	20 000
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>91 022</b>	<b>20 000</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>4 946 530</b>	<b>4 291 438</b>	
Provisions	Provisions pour risques	74 917	68 719
	Provisions pour charges	107 100	93 100
<b>Total des provisions</b>	<b>182 017</b>	<b>161 819</b>	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		11 357
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 696	22 433
	Dettes fiscales et sociales	68 645	71 086
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		238	
Autres dettes	126 693	409 833	
Produits constatés d'avance	420	284	
<b>Total des dettes</b>	<b>218 453</b>	<b>515 232</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 347 000</b>	<b>4 968 489</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	584 070.62	5 747.42	
(1) Dont à moins d'un an	218 453	515 232	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		11 357	
ENGAGEMENTS DONNES			



# Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		30/06/2019	30/06/2018
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	684 689	523 712
	Prestations de services	48 457	33 005
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	89 086	91 568
	Dons		100
	Cotisations	680 042	708 917
	Legs et donations		112
	Autres produits de gestion courante	76	6
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	512	2 193
	Autres produits	3 596	200
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 506 457</b>	<b>1 359 813</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	179 282	565 316
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	277 513	319 001
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 037	9 793
	Rémunération du personnel	205 380	187 380
	Charges sociales	101 327	97 488
	Subventions accordées par l'association	63 789	70 605
	Dotation aux amortissements et dépréciations	68 476	56 474
	Dotation aux provisions	6 198	30 582
	Autres charges	756	1 134
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>912 758</b>	<b>1 337 772</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>593 699</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	73 719	95 891
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	317	(11)
<b>Charges financières</b>	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>73 402</b>	<b>95 902</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>667 101</b>	<b>117 943</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels	154 645	55 095
	Charges exceptionnelles	219 400	159 305
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(64 755)</b>	<b>(104 210)</b>
	Impôts sur les sociétés	18 275	19 480
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 734 821</b>	<b>1 510 800</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 150 750</b>	<b>1 516 547</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>584 071</b>	<b>(5 747)</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		



## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	15 279		12 558		15 279	12 558
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>15 279</b>		<b>12 558</b>		<b>15 279</b>	<b>12 558</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	73 176		73 176		73 176	73 176
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	907 897		814 948		814 948	907 897
268 519	268 519					268 519
Instal technique, matériel outillage industriels	55 402		22 476		476	77 402
Instal., agencement, aménagement divers	8 000		16 806		8 000	16 806
Matériel de transport	82 658					82 658
Matériel de bureau, informatique et mobilier	66 135				11 237	54 898
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours	64 897		20 630		85 527	
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 526 684</b>		<b>948 035</b>		<b>993 364</b>	<b>1 481 355</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	548		9			557
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>548</b>		<b>9</b>			<b>557</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 542 510</b>		<b>960 602</b>		<b>1 008 643</b>	<b>1 494 470</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2019
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	14 795	484	2 721	12 558
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>14 795</b>	<b>484</b>	<b>2 721</b>	<b>12 558</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	721 000	48 378		769 377
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	7 625			7 625
Instal technique, matériel outillage industriels	47 681	13 230	476	60 435
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	82 658			82 658
Matériel de bureau, mobilier	55 388	5 519	11 237	49 670
Emballages récupérables et divers	8 000	2 267	8 000	2 267
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>922 352</b>	<b>69 393</b>	<b>19 714</b>	<b>972 031</b>
<b>TOTAL</b>	<b>937 146</b>	<b>69 877</b>	<b>22 434</b>	<b>984 589</b>

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

30/06/2019

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES		30/06/2019	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 457	2 457	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	100 480	100 480	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	43 938	43 938	
	Charges constatées d'avance	45 259	45 259	
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>192 134</b>	<b>192 134</b>	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

30/06/2019

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES		30/06/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 696	22 696		
	Personnel et comptes rattachés	22 388	22 388		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 628	23 628		
	Impôts sur les bénéfices	16 400	16 400		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 229	6 229		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	126 693	126 693		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	420	420		
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>218 453</b>	<b>218 453</b>		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES		45 259	45 259
TOTAL			45 259

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS		420	420
TOTAL			420

# Annexe

## Sommaire

<b>1. Préambule .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Règles et Méthodes Comptables.....</b>	<b>2</b>
a. Principes comptables .....	2
b. Séparation des comptabilités "Dégâts de Grand Gibier" et "Général" .....	2
c. Changements de méthodes, d'estimation et de modalités d'application .....	2
d. Informations à Caractère Fiscal.....	2
e. Immobilisations Incorporelles et Corporelles.....	3
f. Immobilisations financières.....	3
g. Amortissements .....	3
h. Provisions et dépréciation inscrites au bilan.....	4
i. Créances et produits à recevoir.....	4
j. Dettes, charges à payer et produits constatés d'avance.....	4
k. Disponibilités.....	5
l. Valeurs mobilières de placement.....	5
m. Réserves.....	5
n. Fonds dédiés .....	6
o. Engagements financiers hors bilan et autres informations .....	6
<b>3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.....</b>	<b>6</b>
a. Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan .....	7
b. Tableaux des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance .....	8
c. Tableaux des dettes, charges à payer et produits constatées d'avance.....	9
d. Tableaux des produits à recevoir et charges à payer .....	9
e. Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds .....	10
f. Tableaux de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées.....	10
g. Personnel administratif affecté à la section « Dégâts » .....	10
h. Personnel technique affecté à la section « Dégâts » .....	11
i. Engagements financiers hors bilan et autres informations .....	11
j. Produits et charges exceptionnels et sur exercices antérieurs.....	13

## 1. Préambule

L'exercice comptable a été ouvert le 1<sup>o</sup> juillet 2018 et clôturé le 30 juin 2019.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 346 999,91€, réparti ainsi :

- Section "Général" : 4 079 905,54 €
- Section "Dégâts" : 1 267 094,37 €

Le résultat net comptable fait ressortir un excédent de 584 070,62 € réparti ainsi :

- Section "Général" : 136 368,23 € (excédent)
- Section "Dégâts" : 447 702,39 € (déficit)

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

# Annexe

## 2. Règles et Méthodes Comptables

### a. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2018-2019 sont présentés conformément aux dispositions et dérogations précisées par les textes suivants :

- Les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :
  - Continuité de l'exploitation,
  - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe « Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
  - Indépendance des exercices,
- Le règlement 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- Les statuts de la Fédération des Chasseurs, et notamment, l'article 10 "Comptabilité",

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### b. Séparation des comptabilités "Dégâts de Grand Gibier" et "Général"

En application de l'article R426-1 du Code de l'Environnement et des statuts, la comptabilité est établie séparément pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de Grand Gibier et le reste des activités, dites générales. La présentation des comptes se compose :

- Des comptes de la section "Dégâts",
- Des comptes de la section "Général",
- De la consolidation de l'ensemble des comptes de l'association.

#### Dégâts de Grand Gibier

L'ensemble des écritures résulte des charges et produits directement affectées à la prévention et à l'indemnisation des dégâts causés par le Grand Gibier, conformément à l'article 10 des statuts alinéa 91 et suivants.

Sur décision du Conseil d'Administration, certaines charges font l'objet d'un transfert avec la section "Général" :

- Les salaires et charges sociales des salariés affectés à la section "Dégâts" dans la proportion du temps passé pour la section, par salarié.
- Le montant de l'Impôt sur les sociétés dû sur les revenus générés par les DAT de la section "Dégâts".

Les autres frais communs ne font pas l'objet de réaffectation analytique mais sont détaillés dans le complément d'informations.

Aucune immobilisation n'a été affectée à la section "Dégâts".

### c. Changements de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Néant.

### d. Informations à Caractère Fiscal

La Fédération des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence est exonérée de Taxe sur la Valeur Ajoutée ; elle est soumise à la Taxe sur les Salaires. En tant qu'association régie par la loi du 1<sup>o</sup> juillet 1901, elle bénéficie de l'abattement spécial sur le montant de la taxe sur les salaires (20 835 € en 2019).

La taxe sur salaires (recouvrement annuel) est calculée sur les salaires perçus à date d'établissement des comptes annuels et de l'estimation des salaires à verser jusqu'à décembre. La provision est constatée pour la moitié des montants calculés diminuée de la moitié de l'abattement spécial.

La formation continue est calculée sur les salaires perçus au 30 juin.

## Annexe

L'association est assujettie à la Taxe foncière et la Taxe d'habitation.

Les revenus de location immobilière et les produits financiers de placement sont imposables au titre de l'Impôt sur les Sociétés.

La provision Impôt sur les Sociétés est calculée à partir des produits imposables reçus et à recevoir au 30 juin, frais et charges (constatés avant le 30 juin) déductibles compris.

### e. Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Sont immobilisés les biens de plus de 500€, destinés à servir de façon durable à l'association.

Le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. La valeur résiduelle retenue est nulle.

### f. Immobilisations financières

Des parts sociales ont été souscrites auprès du Crédit Agricole Provence Alpes Corse. Elles sont augmentées chaque année de la part entière des intérêts générés.

Des comptes titres sont également comptabilisés.

### g. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Durée
Aménagement et accès des Bureaux	20 ans
Construction du Logement	25 ans
Construction pour Formation au Permis de chasser	10 ans
Construction Bureaux	25 ans
Installation et Aménagement des Bureaux	10 à 20 ans
Installation et Aménagement du Logement	10 à 20 ans
Installation et Aménagement des espaces verts	Non amorti
Installation informatique	5 ans
Logiciels et licences	1 an
Matériel de bureau et Informatique	3 à 5 ans
Matériel et Outils affectés au personnel	5 à 8 ans
Matériel et Outils audiovisuel	1 à 8 ans
Matériel et Outils autres	8 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Terrains construits	Non amorti

Aucun bien immobilisé n'est décomposé.

## Annexe

### **h. Provisions et dépréciation inscrites au bilan**

#### Engagements pris en matière de retraite

Ils sont comptabilisés dans les comptes de la Fédération selon les paramètres suivants :

- Salaires et primes bruts au 30 juin,
- Âge et ancienneté au 30 juin,
- Âge de la retraite : 65 ans,
- Taux de mortalité : 92%,
- Évaluation des augmentations de salaires annuelles : 2%,
- Probabilité pour un salarié d'être présent à la retraite :
  - 80% pour les moins de 45 ans,
  - 90% pour les plus de 45 ans.
- Taux d'actualisation : 1,5%.

### **i. Créances et produits à recevoir**

#### Charges constatées d'avance

Le mode de calcul des charges constatées d'avance diffère selon les cas :

- Location / loyer mobilier et immobilier :
  - Dû à la journée avec un paiement annuel : règle du 365°,
  - Dû au mois avec un paiement annuel : règle du 12°,
- Contrat de maintenance, assurances : règle du 365°,
- Contrat de maintenance en fonction du nombre de copies : calcul au prorata des copies au 30 juin,
- Abonnement :
  - Revue mensuelle : règle du 12°,
  - Autre : règle du 365°,
- Abonnements, frais, participations, et autres factures concernant l'exercice suivant : en totalité.

### **j. Dettes, charges à payer et produits constatés d'avance**

#### Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit

Aucun emprunt n'est contracté.

#### Dettes fournisseurs

Les factures concernant l'exercice courant, datées de l'exercice suivant sont constatées en Factures Non Parvenues en totalité. En cas de facturation concernant les deux exercices, un prorata au nombre de jours réels est appliqué.

La totalité des dettes fournisseurs a été soldée à date d'établissement des comptes annuels.

#### Dettes fiscales et sociales

Les charges sociales du deuxième trimestre civil sont dues aux organismes et constatées en journal de paie au dernier jour de chaque mois.

La totalité des dettes fiscales et sociales a été soldée début 2019.

La provision Congés Payés est calculée selon les deux méthodes (10% et maintien de salaire) ; la plus favorable au salarié est retenue. La provision Charges sur Congés payés est appréciée selon un taux calculé salarié par salarié.

#### Autres dettes

Les Aménagements à payer (abreuvoirs, cultures à gibier et broyage, parc de pré lâchers), payés en décembre sont répartis sur les deux exercices de l'année civil, à part égale ainsi que les clôtures restant à payer au 30 juin.

## Annexe

Les vacances des estimateurs payées à compter du 1<sup>o</sup> juillet (exercice suivant) et concernant des interventions effectuées avant le 30 juin, sont constatées en Charges à Payer.

Les indemnités "Dégâts" sont provisionnées selon la méthode décrite préconisée par la Fédération Nationale des Chasseurs :

- La comptabilisation comprend tous les dossiers dont la date de première déclaration de dégâts est comprise entre le 1<sup>o</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019, indépendamment de la notion de récolte,
- Les indemnités payées avant le 30 juin sont constatées en journal de banque, à date d'émission du virement et classées selon le type de culture dans les comptes 601110 à 601113 et 67211 pour les dossiers des exercices précédents,
- Les indemnités payées entre le 1<sup>o</sup> juillet et la date d'établissement des comptes annuels sont constatées en Charges à Payer en journal de bilan et classées selon le type de culture dans les comptes 601110 à 601113 et 67211 pour les dossiers des exercices précédents,
- Les indemnités connues mais non payées avant la date d'établissement des comptes annuels sont constatées en Charges à Payer en journal de bilan et classées selon le type de culture dans les comptes 601110 à 601113 et 67211 pour les dossiers des exercices précédents,
- Les indemnités qu'il est possible de calculer relativement précisément sont comptabilisées en « Provision pour charges ». Ce cas de figure concerne les dossiers pour lesquels une expertise provisoire sur du maïs ou du tournesol a mentionné une surface détruite et tous les dossiers pour lesquels une expertise définitive a été faite et acceptée par le réclamant mais pour lesquels le barème n'est pas encore connu à la date d'établissement des comptes annuels,
- Les indemnités réclamées par l'exploitant pour lesquelles il n'est pas possible de calculer un montant suffisamment précis font l'objet d'une « Information dans l'annexe ».

Les autres Charges à Payer concernent principalement les notes de frais, vacances et déplacement des estimateurs et la subvention à le Club National des Bécassiers 04, non réglés au 30 juin.

### Produits constatés d'avance

Les produits afférents à l'exercice suivant mais constatés dans l'exercice en cours font l'objet d'une écriture en Produits Constatés d'Avance. En cas de produit concernant les deux exercices, un prorata au nombre de jours réels est appliqué.

### **k. Disponibilités**

La Fédération des Chasseurs a détenu durant l'exercice :

- 2 comptes courant :
  - 1 au Crédit Agricole pour la section "Général"
  - 1 au Crédit Agricole pour la section "Dégâts"
- 2 comptes sur Livret Associatif
  - 1 au Crédit Agricole pour la section "Général"
  - 1 au Crédit Agricole pour la section "Dégâts"
- 1 livret A au Crédit Agricole pour la section "Général"

### **l. Valeurs mobilières de placement**

Les plus-values latentes sur titres de placements détenus par la Fédération sont comptabilisées conformément aux règles comptables et clôturées au

### **m. Réserves**

Les réserves apparaissent au passif du bilan après affectation du résultat de l'exercice 2016-2018 et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale :

- Réserves affectées : 0,15 x nombre de licences délivrées sur l'exercice,
- Réserves immobilisées,
- Réserves de gestion.

## Annexe

### n. Fonds dédiés

Néant.

### o. Engagements financiers hors bilan et autres informations

#### Crédit-bail

Néant.

#### Demands d'indemnisations Dégâts de Grand Gibier

Certaines indemnités réclamées par l'exploitant ne peuvent pas être calculées assez précisément pour être provisionnées. Elles font l'objet d'une information en annexe.

### 3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

a.	Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan .....	7
b.	Tableaux des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance .....	8
c.	Tableaux des dettes, charges à payer et produits constatées d'avance.....	9
d.	Tableaux des produits à recevoir et charges à payer .....	9
e.	Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds .....	10
f.	Tableaux de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées.....	10
g.	Personnel administratif affecté à la section « Dégâts » .....	10
h.	Personnel technique affecté à la section « Dégâts » .....	11
i.	Engagements financiers hors bilan et autres informations .....	11
j.	Produits et charges exceptionnels et sur exercices antérieurs.....	13

## Annexe

### a. Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan

	Provisions début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions fin de l'exercice
Provisions réglementées				
1516 Provisions pour risques	68719,00	74917,00	68719,00	74917,00
1521, 153 Provisions pour charges	93100,00	107100,00	93100,00	107100,00
Provisions pour dépréciations				
<b>Total</b>	<b>161 819,00</b>	<b>182 017,00</b>	<b>161 819,00</b>	<b>182 017,00</b>

#### Détail du montant de l'engagement de départ à la retraite (1516)

	TOTAL
Données de base:	
Brut total	16 181 €
Évaluations :	
Droits au 30/06/2019*	57 740 €
Indemnité due	55 289 €
Actualisation (1,015)	49 944 €
Charges sociales et fiscales 50%	24 972 €
<b>Provisions</b>	<b>74 917 €</b>

\* Calcul :  $1/5$  de mois de salaire par année d'ancienneté plafonné à 6 mois

Plafond du calcul de l'Indemnité Départ à la Retraite (6 mois de salaire) :

$1/5 \times \text{salaire} \times \text{ancienneté} \leq 6 \times \text{salaire} \Leftrightarrow \text{ancienneté} \leq 6 \times 5 = 30 \text{ ans}$

## Annexe

### b. Tableaux des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

	Montant brut	A un mois	A un an au plus	Plus d'un an
267, 268 Créances rattachées à des participations				
274, 27684 Prêts				
275, 2761, 27685-8 Autres immobilisations financières				
416 Clients douteux ou litigieux				
411 Autres créances clients				
425, 4287 Personnel et comptes rattachés				
4387, 4351, 4378 Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2457		2457	
444 Impôts sur les bénéfices				
4487, 447 Autres impôts, taxes et versements assimilés				
441, 443 Divers				
451, 455, 456, 458 Groupes et associés				
462, 467 Débiteurs divers	19877		19877	
<b>Total</b>	<b>22 334,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 334,00</b>	

## Annexe

### c. Tableaux des dettes, charges à payer et produits constatées d'avance

	Montant brut	A un mois	A un an au plus	Plus d'un an
161, 16881, Emprunts convertibles et 163, 16883 autres emprunts obligatoires				
164, 16884, Emprunts et dettes 51* établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
401, 4081 Fournisseurs et comptes rattachés	22696	22696		
421, 4282 Personnel et comptes rattachés	22388		22388	
43* sauf Sécurité Sociale et autres 4382 organismes sociaux	12765	12765		
444 Impôts sur les bénéfices	16400		16400	
4487, 447 Autres impôts, taxes et versements assimilés	1973		1973	
441, 443 Divers				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
45* Groupes et associés				
467* sauf Autres dettes 4674	18687		18687	
<b>Total</b>	<b>76 222</b>	<b>35 461</b>	<b>40 761</b>	

### d. Tableaux des produits à recevoir et charges à payer

	Montant brut	A un mois	A un an au plus	Plus d'un an
4686 Charges à payer dont :	572057		572057	
▪ Indemnisation Dégâts	82738		82738	
▪ Estimateurs Dégâts	3191		3191	
▪ Subventions cynégétiques	20160		20160	
4687 Produits à recevoir	5373		5373	

## Annexe

### e. Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds

*Tableau explicatif du résultat et de son affectation*

	Cumul début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Cumul fin de l'exercice
1061* Réserves de gestion	3614016	245673	177732	3681956
10620 Réserves immobilisées	614965		75046	539919
10688 Réserves affectées	48204	1358		49562
110/120 Résultat de l'exercice	-5747	584071	-5747	584071
<b>TOTAL</b>	<b>4 271 438</b>	<b>831 102</b>	<b>247 031</b>	<b>4 855 508</b>

### f. Tableaux de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées

Néant.

### g. Personnel administratif affecté à la section « Dégâts »

	Temps moyen	Périodicité	Salarié 1	Salarié 2	
Traitement dossiers*	1,33 h	par dossier	80%	20%	
			168	42	
Commissions	1,00 h	par an	4		
Estimations pour CA	21,00 h	par an	1	1	
Recherche tarifs	21,00 h	par an	2		
Paiement dossier	0,17 h	par bordereau		65	
Paiement vacation	0,17 h	par bordereau		28	
Indemn. Clôtures SDC	2,50 h	par an		2	
Clôtures exploitant	0,50 h	par convention		7	
Clôtures pour subv.	1,00 h	par convention		6	
Réunion inter FDC		au réel	0,00 h	0,00 h	
Dossier subvention		au réel		0,00 h	
Comptabilité	8,00 h	par mois		96,00 h	
			<b>297 h</b>	<b>203 h</b>	<b>Total</b>
Salaire brut dont primes			20,79 €	14,84 €	9 187,52 €
MSA			5,91 €	3,74 €	2 512,22 €
Pôle Emploi			0,88 €	0,62 €	387,92 €
Mercer Mutuelle			1,80 €	0,55 €	644,80 €
AG2R			0,00 €	0,45 €	92,21 €
Ret. Complémentaire			1,43 €	1,14 €	655,05 €
AGEFOS			0,29 €	0,21 €	129,32 €
Mercer Prévoyance			0,38 €	0,29 €	171,79 €
					<b>13 780,83 €</b>

\*comprend pour 1 dossier :

- appel (demande), envoi dossier et réception (dont chrono)

10'

## Annexe

▪ saisie des déclarations, expertises et vacations	30'
▪ envoi aux estimateurs (mail + courrier) dont copie et bordereau d'envoi	10'
▪ classement / dé classement (à plusieurs reprises)	5'
▪ demande de pièces complémentaires (appel et/ou envoi)	5'
▪ vérification du dossier avant paiement	10'
▪ édition des bordereaux et courriers d'information	10'

Seule cette charge, supportée par la section "Général" initialement, est constatée dans les comptes de la section "Dégâts".

### h. Personnel technique affecté à la section « Dégâts »

Frais d'estimation

<b>Trajet</b>	1 685 km	0,075 €	126,38 €
<b>Temps de travail / déplacement</b>	9 h		
Salaire brut dont primes	19,06 €		173,45 €
MSA	5,11 €		46,53 €
Pôle Emploi	0,80 €		7,28 €
Mercer Mutuelle	0,50 €		4,58 €
AG2R	0,58 €		5,31 €
Ret. Complémentaire	1,53 €		13,94 €
AGEFOS	0,27 €		2,43 €
Mercer Prévoyance	0,38 €		3,43 €
			<b>383,33 €</b>

### i. Engagements financiers hors bilan et autres informations

*Nombre de d'adhérents*

Le nombre d'adhérents territoriaux 2018-2019 s'élève à 324 :

- 1 à 1000 Ha	:	162
- 1001 à 2000 Ha:		74
- > 2000 Ha	:	88

		Validations annuelles	Validations temporaires 9 jours	Validations temporaires 3 jours
Départementales	Anciens permis	7343	37	500
	Nouveaux permis			
Nationales	Anciens permis	559	1	6
	Nouveaux permis	132		
Total		8 034	38	506

*Nombre de dossiers de demande d'indemnisations Dégâts de Grand Gibier*

L'exercice 2018-2019 enregistre 210 demandes d'indemnisations Dégâts de Grand Gibier soit une baisse de 430 dossiers par rapport à l'exercice précédent.

## Annexe

Demands d'indemnisations Dégâts de Grand Gibier non comprises dans les comptes annuels  
Néant

Personnel technique affecté à la section "Dégâts" non compris dans les comptes annuels

Frais de comptage	KM	Repas	Heures
Salarié n°3	2 675	9	110 h
Salarié n°4	1 709	19	112 h
Salarié n°5	2 427	4	146 h
	6 811	32	368 h

Plan de chasse	Préparation	Distribution	Saisie/attribution		Total
Salarié n°3	80,00 h	32,00 h	4 401	146 h	258 h
Salarié n°4	80,00 h	32,00 h	233	9 h	121 h
Salarié n°5	80,00 h	32,00 h	899	28 h	140 h
	240,00 h	96,00 h		184 h	520 h

Attribution des espèces causant des dégâts	Daims	31	Mouflons	233
	Cerfs	868	Chevreaux	4 401

2' par attribution

Saisie des carnets de battue	Nbre de carnets saisis :	682
	Salarié n°4	56,83 h

5' par carnet

Répartition des salaires (50%)	Salarié n°3	Salarié n°4	Salarié n°5	Total	50%
Heures	368 h	283 h	286 h	938 h	
Salaire brut dont primes	17,90 €	19,06 €	13,68 €	16 040,72 €	8 020,36 €
MSA	4,78 €	5,11 €	3,01 €	4 103,98 €	2 051,99 €
Pôle Emploi	0,75 €	0,80 €	0,57 €	673,69 €	336,84 €
Mercer Mutuelle	0,58 €	0,50 €	0,50 €	504,04 €	252,02 €
AG2R	0,55 €	0,58 €	0,42 €	490,84 €	245,42 €
Ret. Complémentaire	1,43 €	1,53 €	0,92 €	1 233,51 €	616,76 €
AGEFOS	0,25 €	0,27 €	0,19 €	224,56 €	112,28 €
Mercer Prévoyance	0,35 €	0,38 €	0,27 €	317,60 €	158,80 €
			23 588,96 €	11 794,48 €	<b>10 987,70 €</b>

Répartition des autres charges (50%)

	Salarié n°3	Salarié n°4	Salarié n°5	Unitaire	Total (50%)
KM	2 675	1 709	2 427	0,075 €	<b>255,41 €</b>
Repas	9	19	4	15,25 €	<b>244,00 €</b>

## Annexe

### Répartition des frais de structure non comprise dans les comptes annuels

Les missions de commissaire aux comptes et d'expert-comptable pourraient être réparties à 50% pour les dégâts. Par ailleurs, le temps de travail salarial consacré aux Dégâts (administratif : 500h ; estimation : 9h ; techniciens : 945h) pourrait justifier une répartition des frais de structure (énergie, fournitures, location, entretien, certaines maintenances, assurances, télécommunication, taxes foncières et d'habitation et amortissement du bâtiment) à hauteur de 12.56%.

Enfin, il est estimé que les frais d'affranchissement afférents aux Dégâts pourrait s'élever à 9,08%.

### **j. Produits et charges exceptionnels et sur exercices antérieurs**

Quelques indemnités de dégâts de Grand Gibier dont la demande est antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et non provisionnée sur les exercices précédents ont fait l'objet d'un règlement ou d'une provision pour charges à payer sur l'exercice 2018-2019.

Des régularisations de provisions constatées sur l'exercice précédent ont également fait l'objet d'une écriture. Par ailleurs, des arrondis et autres différences minimales de règlement ont été inscrits en charges exceptionnelles.

---